

Décision

Générale

colonial

Décision n° 530 Port de commerce.

n° 530

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 mai 1950

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1950

Date du numéro
1 mai 1950

TEXTE INTÉGRAL

M. Deruytter ((Robert) est engagé en qualité d'agent de contrôle auxiliaire au salaire mensuel de trente-cinq mille francs (35.000 francs) pour compter du 8 mai 1950 en remplacement numérique de M. Tart, bénéficiaire d'un congé administratif. L'intéressé est. mis à la disposition de M. le directeur du port, pour compter de la même date.